

Info Politique laitière

Berne, le 30 mai 2014

Prolongation d'un an de la force obligatoire générale pour la gestion des quantités de l'Emmentaler AOP

La semaine dernière, le conseiller fédéral J. Schneider-Amman a signé la prolongation d'un an, soit jusqu'à l'été 2015, de la force obligatoire générale accordée au système de gestion des quantités de l'Emmentaler AOP. Importante et nécessaire, cette décision permet à l'interprofession Emmentaler Switzerland de maintenir les restrictions de production et lui laisse le temps de préparer une réglementation pour l'après-force obligatoire.

Afin d'adapter l'offre à la demande, des restrictions plutôt sévères s'appliquent actuellement à la production d'Emmentaler AOP. Sans cette stricte régulation des quantités, on assisterait vraisemblablement à une nette surproduction et à une forte chute des prix comme il y a trois ans.

La grande majorité des acteurs de la branche (producteurs de lait, fromagers et affineurs) soutient la stratégie adoptée, qui est axée sur la plus-value et vise le segment haut de gamme. Pour que cette stratégie puisse être mise en œuvre, il faut cependant que tous – les non-membres également – respectent les exigences et les restrictions y relatives. À l'heure actuelle, la prolongation du statut de force obligatoire générale était donc cruciale pour consolider les efforts déjà fournis.

Cela n'écarte néanmoins pas les problèmes rencontrés par cette importante variété fromagère. Au sein de l'interprofession Emmentaler Switzerland, toutes les parties prenantes doivent se mettre au travail sans attendre pour qu'une réglementation soit en place dans un an, quand la force obligatoire disparaîtra. Des idées ingénieries et réalistes, la prise en considération de tous les cercles concernés ainsi qu'une grande force de persuasion seront nécessaires pour concrétiser durablement la stratégie commune et préparer un avenir radieux à l'Emmentaler AOP.

Kurt Nüesch, FPSL

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk